

Les embauches dans l'arrondissement de Lille en 2023



Mai 2024

Source : Urssaf,
2017-2023 (secteur
privé, données
brutes)

Traitement :
Compétences
et Emplois

569 930 déclarations
d'embauche hors intérim
-5% sur 1 an



■ Qu'est-ce qu'une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ?

Cette publication porte sur les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) enregistrées en 2023 dans l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité Sociale Agricole-MSA) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé.

Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE (principalement les secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social).

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, c'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé.

La DPAE doit être réalisée au plus tôt 8 jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.

Il peut y avoir recrutement et donc une DPAE en cas de création d'un nouveau poste de travail, de surcroît d'activité, de remplacement de congé (maternité, maladie...), de remplacement de départ à la retraite... Une même personne peut être concernée par plusieurs DPAE dans l'année voire dans le mois ou la semaine.

En résumé, ces données nous offrent un éclairage sur les flux du marché du travail. En revanche, il ne nous est pas possible de savoir qui a été recruté et donc d'avoir une vision complète du marché du travail. En effet, la DPAE ne permet pas de renseigner le métier exercé par le futur salarié, son niveau de formation ou de qualification...

■ Une année 2023 marquée par une baisse des embauches

Pour la première fois depuis 2020, le nombre d'embauches a diminué en 2023, en particulier celles en CDD de plus d'un mois (-10,3%). Les embauches en CDD de moins d'un mois (-3,7%), mais aussi celles en CDI (-2,8%) ont également vu leur nombre diminuer sur la période. Cette baisse des embauches enregistrées quelque soit le type de contrat, illustre les difficultés rencontrées par les employeurs durant l'année 2023.

Si la baisse des embauches s'observe dans tous les secteurs d'activité, celui du commerce (-12,5% sur un an) semble particulièrement impacté par ce ralentissement. Les embauches dans l'industrie ont également fortement baissé (-11,2%) notamment dans les secteurs de la production et distribution d'eau, du bois et du papier, de l'industrie du meuble et de la production et distribution d'électricité.

Malgré la baisse des embauches, certaines activités comme celles de l'hébergement et de la restauration, liées à la santé humaine ou à l'éducation, ont tout de même vu leur nombre d'embauches croître sur un an.



En un coup d'oeil : les flux d'embauches en 2023



Type de contrat	2021	2022	2023
CDI	+ 23 710	+ 13 270	- 3 140
CDD long	+ 20 160	+ 890	- 9 920
CDD court	+ 81 500	+ 45 130	- 14 360
Total	+ 125 370	+ 59 290	- 27 420

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDI

Hébergement & restauration	20 000
Commerce	19 190
Activités de services administratifs et de soutien	12 950
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	8 780
Transports et entreposage	6 920

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDD courts

Arts, spectacles et activités récréatives	93 500
Activités de services administratifs et de soutien	61 540
Action sociale et hébergement médico-social	54 600
Hébergement & restauration	36 400
Autres activités scientifiques et techniques	34 500



Les 5 plus fortes baisses en CDI

Activités informatiques	-1 300
Construction	- 400
Production et distribution d'eau	- 370
Autres activités scientifiques et techniques	- 310
Activités financières et d'assurance	- 260

La baisse du nombre d'embauches en CDI en 2023 rompt avec la dynamique à la hausse observée depuis 2021. **Sur un an, seules 11 activités ont vu leur nombre d'embauches en CDI progresser** parmi lesquelles, les activités d'hébergement et de restauration **(+412)**, l'action sociale **(+323)**, les activités de services administratifs **(+223)**, d'édition et audiovisuel **(+96)** ou encore, les activités commerciales **(+27)**.



La situation globale

569 930 déclarations d'embauche hors intérim, -5% sur un an

Une baisse des embauches en 2023

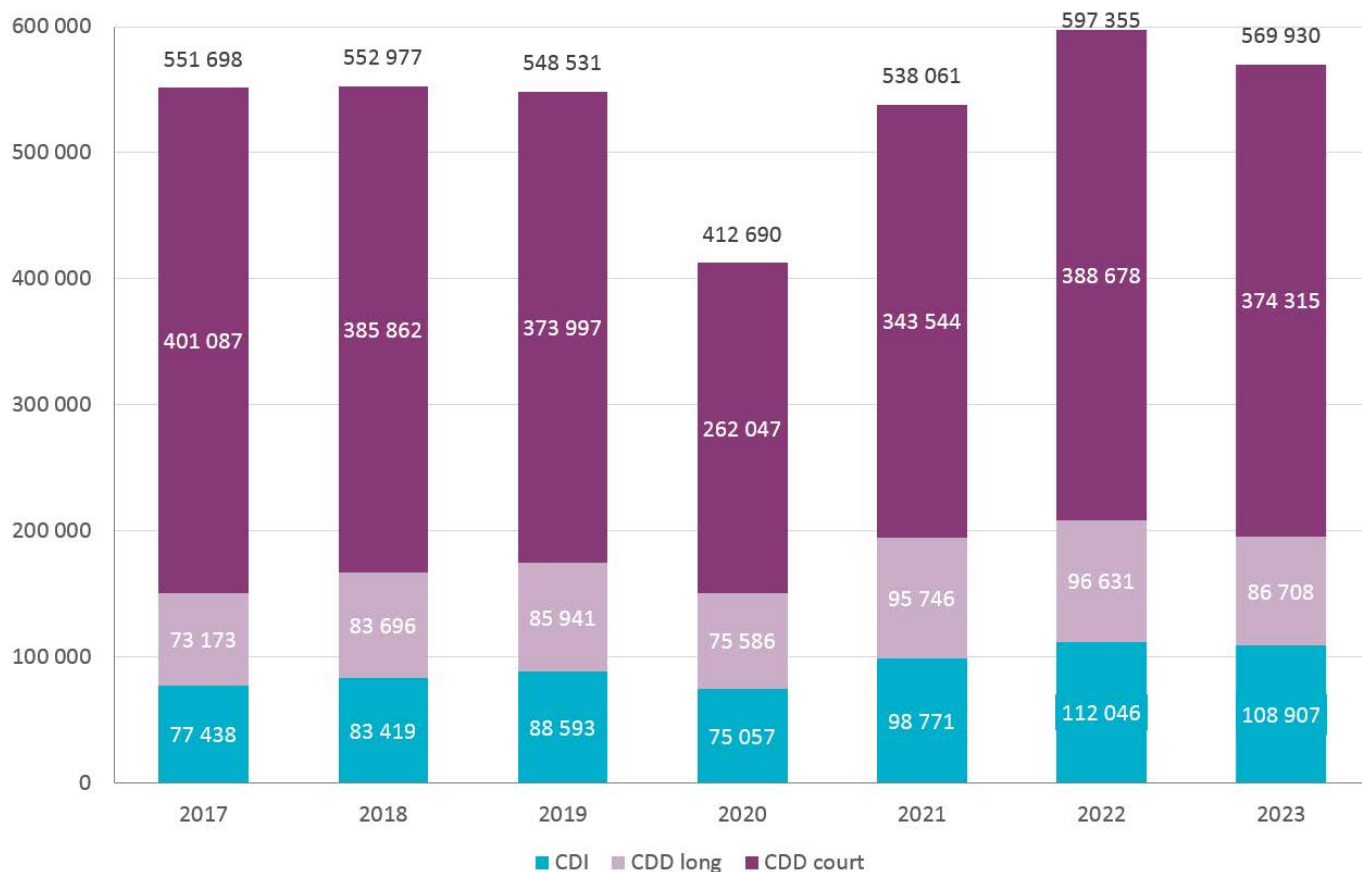
■ En 2023, les entreprises de l'arrondissement de Lille ont déposé **569 930 déclarations d'embauche hors intérim**. Avec 437 765 déclarations d'embauche hors intérim, la zone d'emploi de Lille concentre 77% du total des embauches enregistrées sur l'année.

■ **34% des embauches enregistrées concernent des contrats de plus d'un mois** (15% de CDD de plus d'un mois et 19% de CDI). Une part en nette augmentation par rapport à 2016 (26% des embauches) mais en baisse par rapport à 2022 (35%).

■ **En 2023, le nombre d'embauches a diminué de 5% dans l'arrondissement** (-27 425 embauches). Cette baisse se fait notamment ressentir dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing (-14,5% sur la période), les embauches n'ayant diminué que d'1,1% dans la zone d'emploi de Lille.

■ La baisse des embauches dans l'arrondissement de Lille **s'est notamment fait ressentir sur les CDD longs** (-9 923 ; -10,3%). Les CDD courts (-14 363 ; -3,7%) et les CDI (-3 138 ; -2,8%) ont également baissé de manière significative sur la période.

Evolution des déclarations d'embauche par type de contrat



Type de contrat	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
CDI	+5 981	+5 174	-13 536	+23 714	+13 275	-3 138
CDD de plus d'1 mois	+10 523	+2 245	-10 355	+20 160	+885	-9 923
CDD de moins d'1 mois	-15 225	-11 865	-111 950	+81 497	+45 134	-14 363
Total DPAE hors intérim	+1 279	-4 446	-135 841	+125 371	+59 294	-27 424

Source : Urssaf, 2017-2023 / Traitement : Compétences et Emplois



La répartition dans les secteurs d'activité

87% des déclarations d'embauche hors intérim dans les services

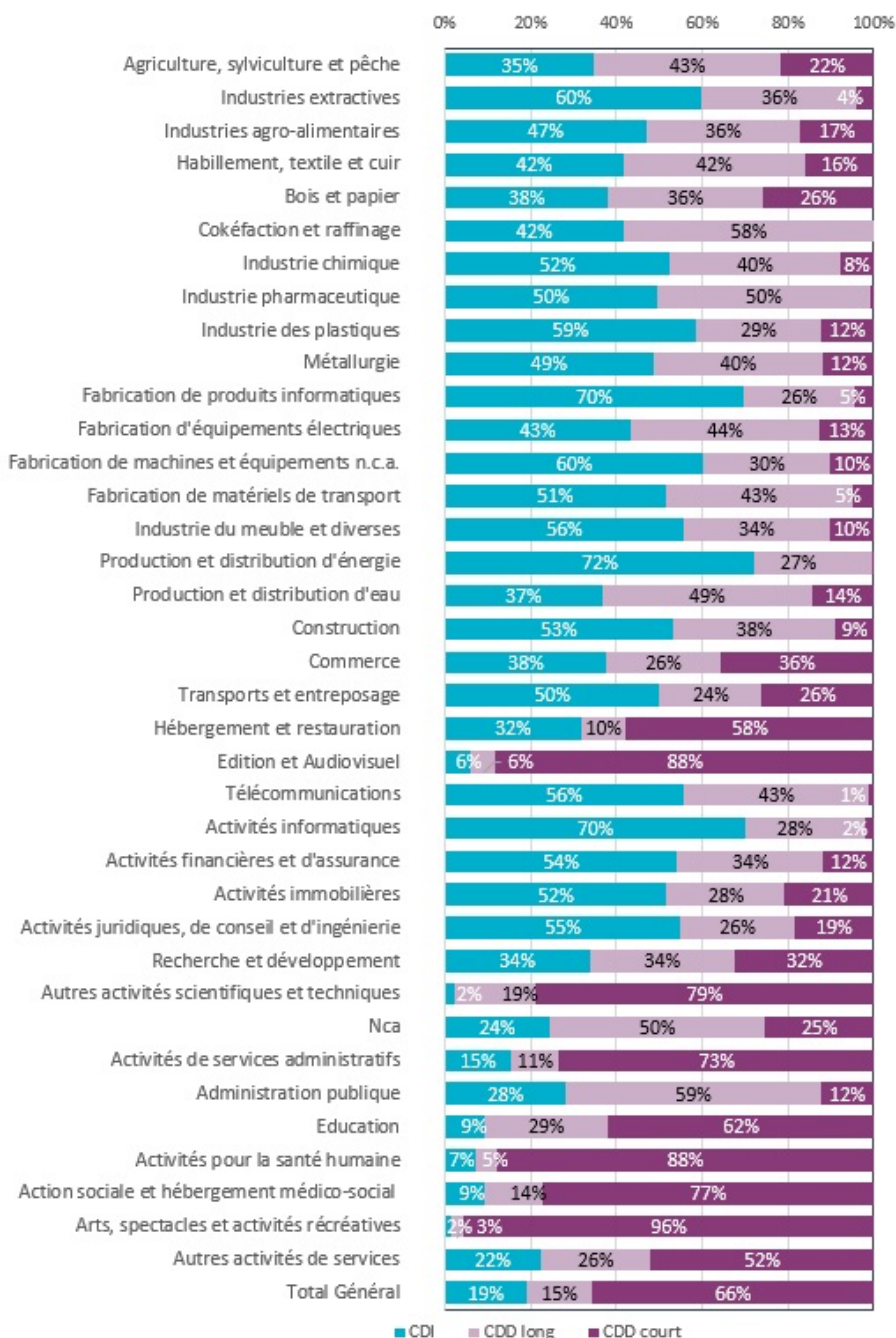
■ En 2023, dans l'arrondissement de Lille, **493 668 déclarations d'embauche hors intérim (soit 86,6% du total)** ont été enregistrées dans le secteur des services, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (97 736 embauches)
- ▶ Activités de services administratifs (84 011)
- ▶ Action sociale (70 697)
- ▶ Hébergement et restauration (62 970)

■ 50 846 déclarations d'embauche ont été enregistrées dans le secteur du commerce (**8,9%**), 13 490 dans celui de l'industrie (**2,4%**) et 11 698 dans celui de la construction (**2,1%**).

■ Les embauches dans les services sont majoritairement des CDD courts de moins d'1 mois (**72% des embauches**). A l'inverse, les embauches dans les secteurs de la construction et de l'industrie sont majoritairement des CDI (**respectivement 53% et 49% des embauches**) ou des CDD long (**38% et 37%**).

Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat



Source : Urssaf, 2023 / Traitement : Compétences et Emplois

■ **94,3% des embauches en CDD court** se concentrent dans le **secteur des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives
- ▶ Activités de services administratifs et soutien
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social
- ▶ Hébergement et restauration

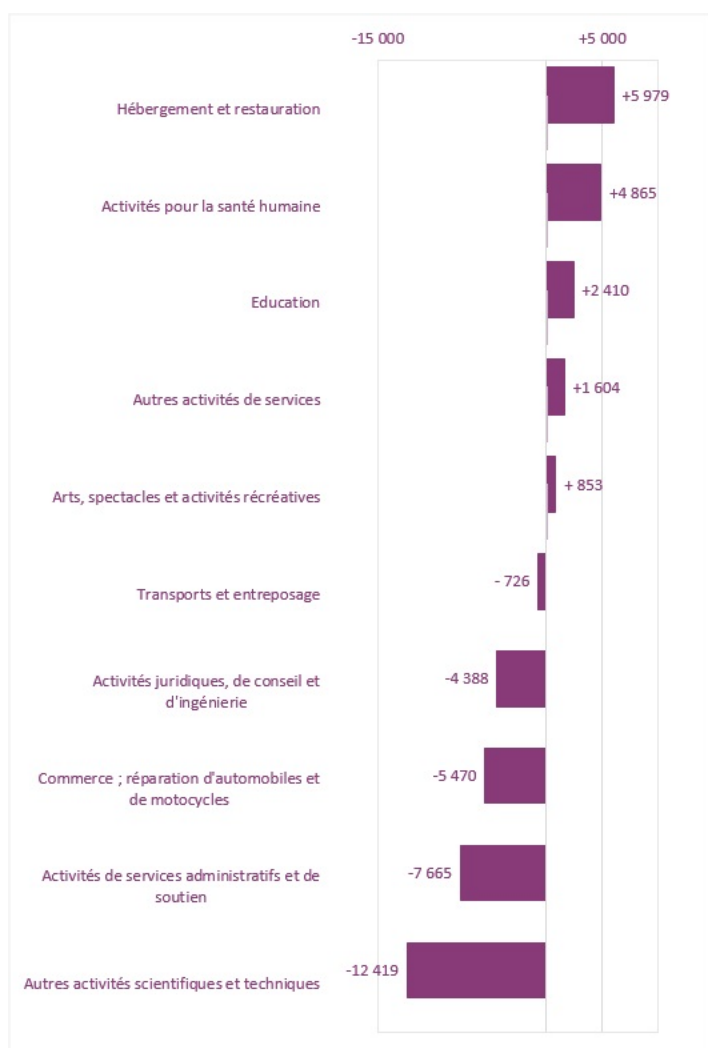
■ **17,6% des embauches en CDI** se concentrent dans le **secteur du commerce** et **70,5% dans celui des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Hébergement et restauration
- ▶ Activités de services administratifs
- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie
- ▶ Transports et entreposage

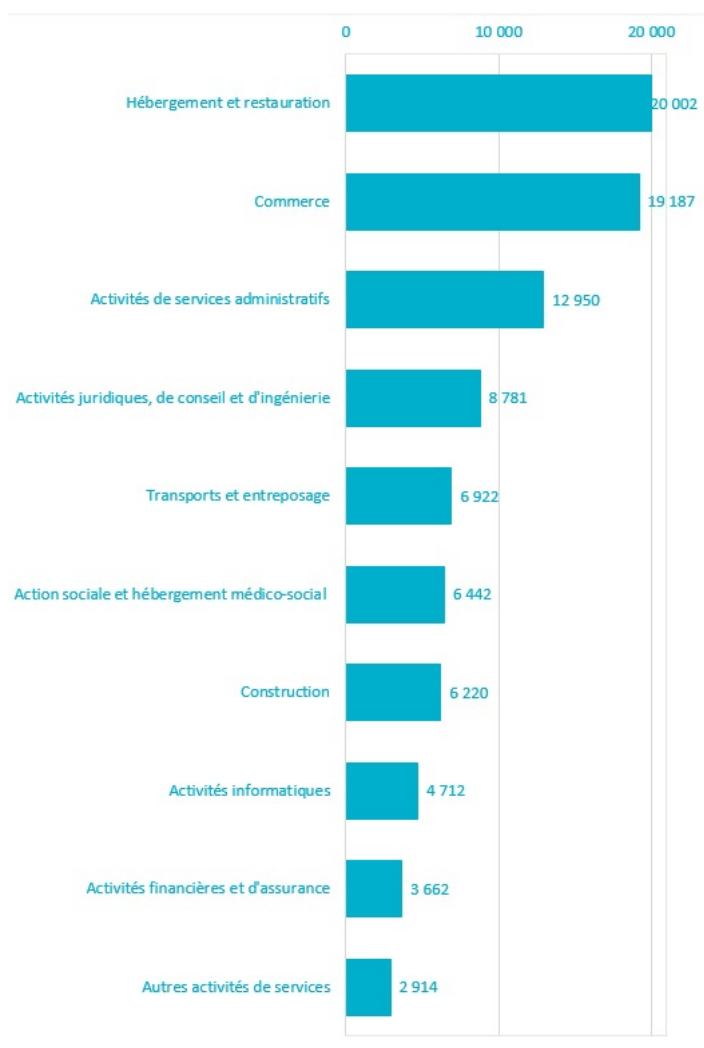
Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat

Type de contrat	Industrie		Construction		Commerce		Services	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CDI	6 645	6,1%	6 220	5,7%	19 187	17,6%	76 797	70,5%
CDD long	4 996	5,8%	4 424	5,1%	13 416	15,5%	63 759	73,5%
CDD court	1 848	0,5%	1 053	0,3%	18 244	4,9%	353 112	94,3%
Ensemble des contrats hors intérim	13 490	2,1%	11 698	2,1%	50 846	8,9%	493 668	86,6%

Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDD court



Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDI



Source : Urssaf, 2023 / Traitement : Compétences et Emplois



L'évolution annuelle

Diminution des embauches en CDD courts dans les services

■ En 2023, le nombre d'embauches en CDD court de moins d'1 mois a **diminué de 3,9% (-15 068)** sur un an. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des embauches en CDD court dans les secteurs des services **(-9 364 ; -2,6%)** et du commerce **(-5 470 ; -23,1%)**. Les CDD court diminuent également dans l'industrie **(-256 ; -12,1%)** et la construction **(-11 ; -1,0%)**.

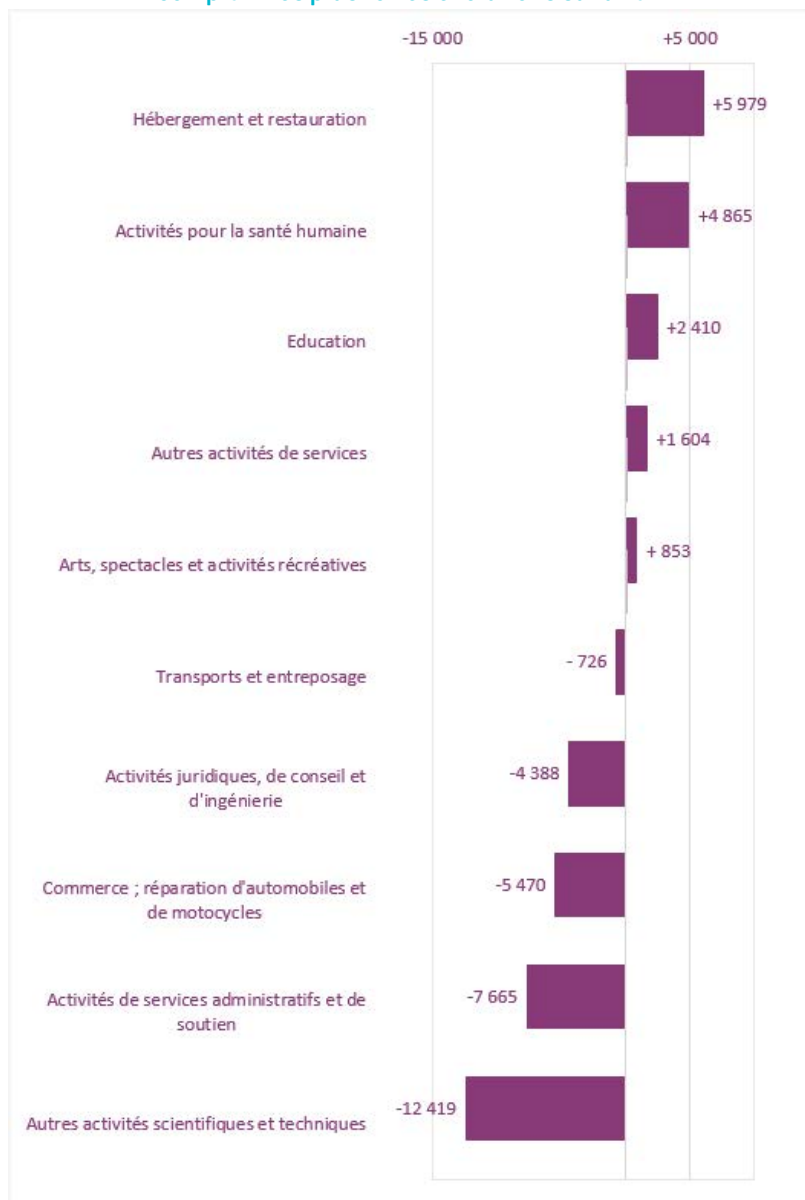
■ Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDD court diminuer sur un an, on retrouve notamment :

- ▶ Autres activités scientifiques et techniques
- ▶ Activités de services administratifs
- ▶ Commerce
- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie

■ Certaines activités ont tout de même vu leur nombre d'embauches en CDD court augmenter sur la période (Hébergement et restauration, Activités pour la santé humaine, Éducation, Autres activités de services...).

■ Par rapport à 2022, la part des embauches en CDD court est restée **relativement stable dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services**. En revanche, elle a diminué de 5 points **(passant de 41% en 2022 à 36% en 2023)** dans le secteur du commerce, au profit des embauches en CDI **(33% en 2022, 38% en 2023)**.

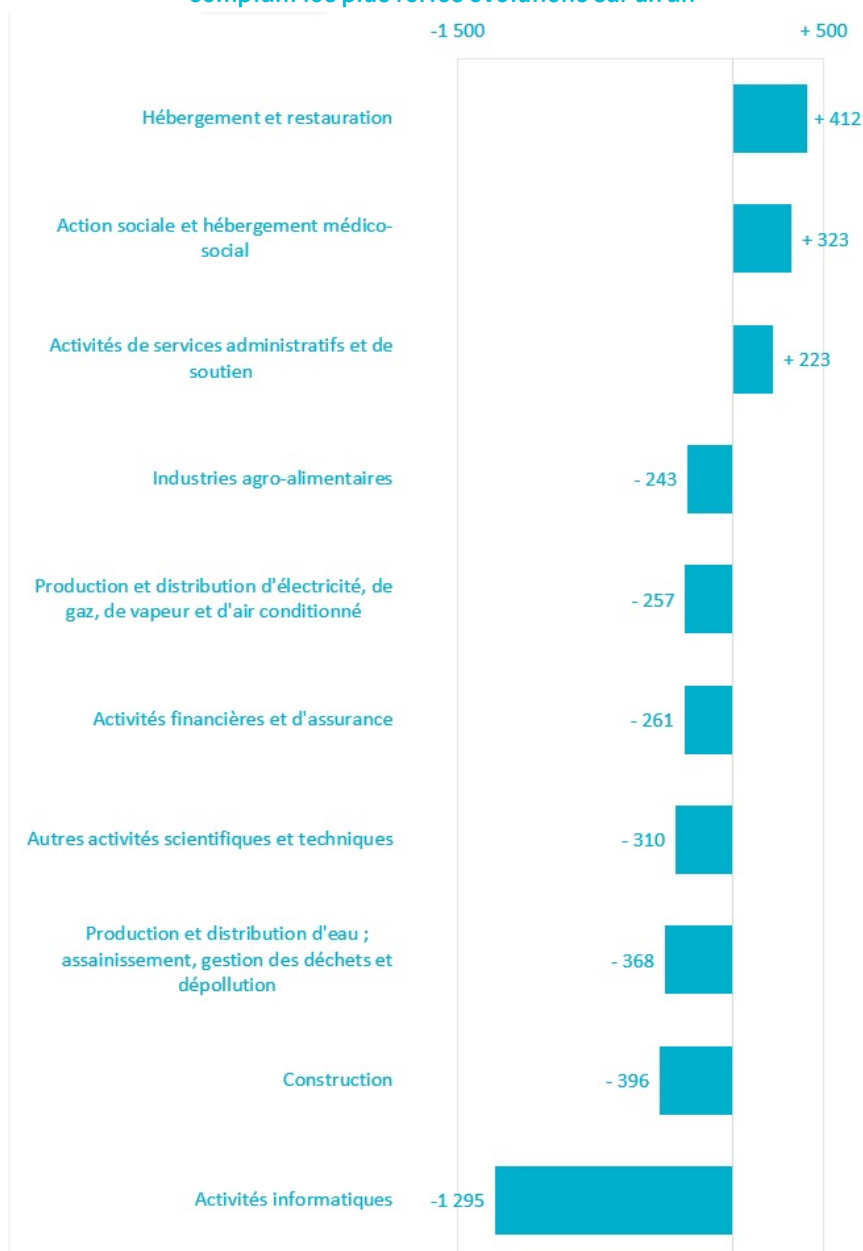
Evolution des déclarations d'embauche en CDD court par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Urssaf, 2022-2023 / Traitement : Compétences et Emplois

- En 2023, le nombre d'embauches en CDI a **diminué de 2,9% (-3 253)** sur un an. Cette baisse s'est notamment fait ressentir dans les services **(-1 560 CDI ; -2,0%)**, l'industrie **(-1 332 ; -16,7%)** et la construction **(-396 ; -6,0%)**. Les embauches en CDI dans les services sont restées relativement stables sur la période **(+27 ; +0,1%)**.
- Certains secteurs ont néanmoins connu une progression du nombre d'embauches en CDI sur la période. C'est le cas notamment pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration **(+412 embauches en CDI ; +2,1%)**, de l'action sociale et hébergement médico-social **(+323 ; +5,3%)** et des activités de services administratifs **(+223 ; +1,8%)**.
- Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDI diminuer, on retrouve notamment :
 - ▶ Activités informatiques
 - ▶ Construction
 - ▶ Production et distribution d'eau
- Entre 2022 et 2023, la part des embauches en CDI a augmenté dans le secteur du commerce **(+5 points)** et des services **(+1 point)**. Elle a diminué dans l'industrie **(-4 points)** et la construction **(-2 points)**.

Évolution des déclarations d'embauche en CDI par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Urssaf, 2022-2023 / Traitement : Compétences et Emplois